

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 25T/2025

**OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
CHEMIN NEUF**

Le Maire de la commune de Bellegarde-en-Forez (Loire)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise POTAIN TP (M Revollier : 07.64.61.61.34), ZI Route de St Bonnet 42190 CHARLIEU, chargée de supprimer un branchement gaz à la bibliothèque, Chemin Neuf, à Bellegarde-En-Forez, à l'intérieur de l'agglomération.

Considérant que pour permettre le bon déroulement du chantier, il convient de régler temporairement la circulation et le stationnement des véhicules, à l'intérieur de l'agglomération et estimant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer la sécurité et éviter toute gêne à la circulation,

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules se fera sur chaussée rétrécie Chemin Neuf, devant la bibliothèque, du 07 au 11 avril 2025 inclus.

Article 2 : L'alternat sera réglé manuellement.

Article 3 : Le stationnement des véhicules sera interdit Chemin Neuf, de la maison médicale à l'intersection avec la rue de la Verchère, du 07 au 11 avril 2025 inclus.

Article 4 : La vitesse sera limitée à 30Km/h Chemin Neuf,

Article 5 : La signalisation appropriée sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise POTAIN TP

Article 6 : La gendarmerie de Montrond-les-Bains est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à l'entreprise GRDF, à l'entreprise POTAIN TP, à la Gendarmerie de Montrond-les-Bains. Il sera affiché en mairie.

Fait en Mairie le 25 Mars 2025

Le Maire,
Jacques LAFFONT,



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le : 27/03/2025